N° 263. Samedi 4 Novembre 1848. 19me Année.

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR D'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*
et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco*.

LA HAYE, VENDREDI 2 NOVEMBRE.

## 3 Novembre.

Aujourd'hui, à midi, dans une audience de la Haute-Cour des Pays-Bas, des cours provinciales de justice et des tribunaux d'arrondissement, et en même temps, dans toutes les villes et communes du royaume, au son des cloches, a eu lieu la promulgation solennelle de la Loi-Fondamentale modifiée, cette œuvre commencée d'après les ordres du Roi, soumise en toute liberté au jugement du peuple, revue et présentée aux Etats-Généraux et accomplie, de commun accord avec le Souverain, par la législature en nombre [illegible] nombre double.

Ce jour à jamais mémorable ouvre à la nation une nouvelle ère politique. Le sentiment qui domine aujourd'hui dans tous les cœurs, est celui de la reconnaissance envers le Roi qui a doté le pays d'un nouveau bienfait. La même main qui, naguère, aux jours du danger, tint si vaillamment l'épée pour protéger notre indépendance nationale et repousser de nos frontières l'agression d'un ennemi puissant, vient maintenant de signer et de revêtir du sceau royal le pacte qui désormais sera la base de notre existence politique. Si l'épée de la victoire sied bien dans la main du Prince guerrier, il est une autre gloire plus belle encore, c'est celle qu'acquiert le Roi législateur qui, comprenant les besoins de l'époque et l'esprit de son siècle, dote son pays d'une constitution prudente et libérale et assied ainsi les destinées et l'avenir de la patrie sur les bases indestructibles d'une sage liberté. Honneur, amour et vénération à Guillaume II, au Roi législateur qui, au milieu de la tourmente révolutionnaire qui bouleverse aujourd'hui l'Europe et ébranle les trônes, parvient, dans un parfait accord avec la représentation nationale, à accomplir avec calme et sécurité l'œuvre toujours si difficile et si périlleuse de la régénération des institutions politiques de l'Etat.

L'œuvre de la Loi-Fondamentale achevée, il reste la tâche peut-être la plus difficile à accomplir : il reste à la mettre à exécution. Il reste à savoir si notre constitution de 1848 sera plus heureuse que ne l'ont été tous les essais successifs qui, depuis soixante ans, dans d'autres pays, sont venus à tour de rôle si tristement échouer devant les écueils de l'expérience.

Pourquoi ne le dirions-nous pas, au milieu du scepticisme de notre époque, nous avons foi dans la longue durée de notre Loi-Fondamentale, telle qu'elle est aujourd'hui modifiée. Son origine nous garantit son avenir. Ce n'est pas, assurément, que nous soyons parfaitement satisfaits de l'œuvre de nos législateurs, que nous proclamions notre constitution un travail achevé, qui n'ait ni défauts ni lacunes. Elle n'a pas donné satisfaction à toutes les idées que l'on pouvait croire justes, mais aussi elle n'a pas dit non à tous les principes de progrès et de développement, et elle a laissé l'entrée ouverte et facile à toutes les améliorations dont l'expérience pourra constater la nécessité. Mais ce qui doit aujourd'hui concilier à notre Loi-Fondamentale toutes les opinions, c'est qu'elle a été faite sans précipitation. C'est une œuvre de raison, acceptée et ratifiée par le bon sens de la nation, comme le port où l'on se met à l'abri des tempêtes politiques. Oui, nous reconnaissons à cette acceptation réfléchie, exempte d'entraînement, le signe des œuvres qui durent. Les espérances illimitées de l'idéal ont leur lendemain décevant. Notre constitution a le mérite d'être sage et prudente, sans promesses menteuses, sans fastueuses illusions. Elle est de ces choses que l'on approuve, que l'on modifie quand il le faut, plutôt que de celles qu'on admire d'abord follement et que l'on détruit ensuite de fond en comble. Nous avons donc la conscience de sa longue durée et nous y voyons pour le pays un gage certain de bien-être et de prospérité. Cette œuvre de paix, de sagesse et d'union ne peut porter que d'heureux fruits. Le bon sens, la prudente circonspection et le patriotisme éclairé de la nation nous en offrent de sûrs garants.

—

Nous sommes heureux de rencontrer dans la presse étrangère les mêmes sentiments que nous venons d'exprimer au sujet de notre Loi-Fondamentale dont la promulgation solennelle a eu lieu aujourd'hui. Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Cologne* d'avant-hier :

« Au milieu des difficultés où se trouvent enveloppées aujourd'hui les grandes puissances européennes, nous voyons des Etats secondaires accomplir avec ordre et calme des réformes qui coûtent des torrents de sang à leurs voisins.

» La Néerlande a terminé la révision de sa Loi-Fondamentale dans un accord admirable entre le Prince et le peuple. Guillaume II n'a pas hésité à revenir des opinions qui n'étaient plus en harmonie avec l'esprit de l'époque. Il a renversé les barrières qu'il avait élevées entre lui et son peuple ; il a appelé à lui les hommes qui avaient la confiance de la nation, il les a placés à ses côtés lorsque les adversaires de la réforme cherchaient à les écarter. Loin que la dignité de la couronne ait été par là compromise, on peut hautement affirmer qu'aujourd'hui, à côté de la Belgique, il n'y a pas de trône mieux affermi que celui de Guillaume II basé sur des institutions largement libérales. »

## Revue Politique.

Les événements de Vienne qui avaient fait naître ici de si pénibles appréhensions, viennent de se terminer par une capitulation. Cette nouvelle nous est confirmée de différents côtés par le *Moniteur de Prusse* dont nous publions plus loin les détails qu'il nous donne et par les dépêches suivantes qui portent un caractère officiel.

Un supplément extraordinaire de la *Gazette Universelle Allemande* du 31 octobre contient la nouvelle suivante :

Berlin, 30 octobre, 9 heures du soir.

La dépêche télégraphique suivante vient d'être transmise par l'envoyé de Prusse près la cour d'Autriche au ministre des affaires étrangères à Berlin :

Heitzing (près Vienne), 29 octobre, 1 heure de relevée.

*Cette nuit, presque tous les faubourgs de Vienne ont été pris d'assaut par les troupes impériales. La canonnade, ainsi que la fusillade, a cessé. La ville capitule.*

On lit dans le rapport lithographié du bureau des correspondances de Berlin du 29 octobre :

« M. Arago, ministre de la république française, vient de recevoir la nouvelle que le prince Windischgrätz est entré à » Vienne. »

Les craintes que nous avions exprimées de voir les événements de Vienne exercer une influence déplorable sur les esprits à Berlin ne se sont malheureusement que trop promptement réalisées. Mardi dernier, la ville de Berlin a été inquiétée de nouveau par un mouvement populaire qui, cette fois, a été complétement démocratique. Le palais de l'Assemblée nationale a été entièrement assiégé par la populace, et des menaces de mort ont été proférées contre les députés qui ne voteraient pas dans le sens démocratique. Quoique l'Assemblée eût déjà voté, dans sa séance du matin, l'abolition non seulement de la noblesse, mais aussi de tous les titres et ordres, les masses de peuple restèrent réunies à l'entour du palais législatif pour y attendre le résultat du vote sur la proposition relative aux événements de Vienne. Cette proposition a cependant été rejetée à une immense majorité, et notre correspondance s'arrête au moment où l'Assemblée nationale passait au vote d'un autre amendement proposé sur les affaires de Vienne. Les démocrates prussiens se trouvent chez eux trop à l'étroit et semblent vouloir envahir les Etats voisins.

Ces nouvelles dont nous publions plus loin les détails, nous ont été apportées par le courrier du matin.

Le courrier d'Allemagne que nous recevons cette après-midi ne nous apporte pas de nouvelles ultérieures de Berlin ; mais nous voyons dans une dépêche télégraphique que nous publions plus loin, que l'ordre a été rétabli dans cette ville.

Une nouvelle guerre va s'allumer dans l'Inde. Une correspondance de Bombay, en date du 3 octobre, nous apprend qu'une grande expédition se prépare contre le Punjab, qui ne tardera pas sans doute à être annexé aux possessions anglaises. Le gouverneur-général est à la tête de l'armée expéditionnaire.

Plusieurs journaux d'Italie et des Etats pontificaux ont annoncé comme un fait certain que l'empereur de Russie avait adressé à Pie IX une lettre, où il reprochait au souverain pontife d'être la cause innocente du bouleversement européen, et où il lui faisait les offres les plus généreuses de vaisseaux et de troupes russes pour ramener ses peuples au devoir. Après informations prises, le *Constitutionnel* romain affirme que pareille lettre n'a jamais existé.

Une feuille de Gênes fait mention d'un mouvement qui aurait éclaté dans la Valteline et dans le Tyrol italien. Les journaux de la Suisse qui nous sont parvenus aujourd'hui confirment ce fait.

Dans la séance de la chambre des députés de Turin du 26 octobre, le ministère piémontais a de nouveau battu l'opposition. Il s'agissait de savoir si on approuverait ou désapprouvait le ministère pour avoir provoqué ou du moins accepté la médiation anglo-française. La chambre a approuvé. Votants, 141; majorité absolue, 71; pour le ministère, 79, contre 62.

L'Assemblée nationale de France a continué avant-hier la discussion du budget rectifié de 1848. Le résumé de cette discussion est que les services publics sont assurés pour cette année ; mais que pour 1849, il faudra ou économiser trois cents millions, ou trouver des ressources nouvelles pour couvrir cette somme.

Dans la séance d'hier a dû commencer la révision de la constitution. Que doit-on attendre d'un travail de cette nature ? Rien, ou à peu près rien. L'Assemblée ne peut pas faire le travail de Pénélope ; elle ne peut revenir sur ce qu'elle a déjà décrété, détruire ou modifier ce qu'elle a introduit, à titre de principes, de bases essentielles dans son code constituant. Ce serait s'abdiquer soi-même, ruiner, dès l'origine, l'œuvre à peine ébauchée, en enlevant au législateur son ascendant moral. Tout ce que peut faire l'Assemblée nationale se réduit donc à de simples modifications de détail, à d'insignifiantes dispositions étrangères aux graves sujets qui remuent aujourd'hui si fortement les esprits. Bonnes ou mauvaises, les grandes règles ont été posées par la constitution ; bonnes ou mauvaises, la France doit les subir, et il n'est pas donné à l'assemblée d'y porter la main de sitôt. Aussi faut-il s'attendre à ne voir dans tout ce débat qu'un remaniement illusoire.

Le *National* a immédiatement répondu à l'article du *Constitutionnel* que nous avons reproduit hier. Il a dépouillé les allures insultantes et provocatrices d'autrefois ; il descend jusqu'au raisonnement et presque jusqu'à la prière ; il fait remarquer que déjà le ministère, tel qu'il est composé aujourd'hui, est en majorité formé par le parti modéré, puisque le général Lamoricière et M. Tourret avaient été fournis par lui. Pour le moment, le *National* n'a de colère que pour le prince Louis Napoléon, qu'il ne manque jamais d'appeler le héros de Strasbourg et de Boulogne.

### CAPITULATION DE VIENNE.

Nous venons de recevoir le courrier de l'Allemagne, nous en extrayons les nouvelles les plus importantes. Le temps nous manque pour publier les nombreux détails que rapportent les journaux sur les combats des dernières journées. Nous lisons dans le *Moniteur de Prusse* d'avant-hier :

« Nous recevons de Vienne communication de la proclamation suivante des autorités communales.

» Citoyens,

» Le commandant-en-chef de la garde nationale vient d'apporter au conseil communal la nouvelle que la garde nationale » et la garde mobile, ainsi que la légion académique ont résolu » de déposer les armes et de se soumettre aux conditions imposées par le prince Windischgrätz. Une députation composée » de membres du conseil communal et de gardes nationaux s'est » rendue auprès du prince pour lui faire cette communication.

» Vienne, 29 octobre.

» *Le conseil communal de la ville de Vienne.* »

Voici maintenant quelques détails exacts sur ce qui s'est passé à Vienne depuis le moment où se sont arrêtées nos nouvelles d'hier :

Le 29 au matin, une députation du conseil communal s'est rendue au quartier-général pour engager le général-en-chef à se désister de la résolution de mettre la ville en état de siége, même après sa capitulation. Le prince n'a pas adhéré à cette propositon et a demandé une soumission sans condition. Cependant il a promis de ne pas faire tirer sur la ville de toute la journée, afin de laisser aux habitants une journée de réflexion. A deux heures et demie de l'après-midi, de plusieurs points de la ville on a recommencé le feu de l'attaque, mais cette démonstration cessa bientôt.

Dans la soirée du 29, après le retour de la députation, le conseil communal s'assembla et appela dans son sein le commandant-en-chef et les sous-commandants de la garde nationale pour tenir conseil sur la question de savoir si la ville pouvait être défendue plus longtemps, et si, en continuant de résister, on n'exposait pas la capitale aux suites les plus déplorables. M. Messenhauser doit avoir déclaré qu'il était prêt à continuer le combat si le conseil communal le lui ordonnait ; mais que cependant la position actuelle des troupes impériales ne laisse plus aucune chance de défense efficace de la ville. On a passé alors au vote, et la résolution de se soumettre sans condition a été prise à la majorité des deux tiers des voix.

Dans la nuit même une députation s'est rendue auprès du prince pour lui faire part de cette résolution. (On avait en même temps fait afficher la proclamation que nous avons donnée plus haut.) La députation devait prier le prince d'ordonner que les troupes impériales prêtassent main forte aux autorités communales pour opérer le désarmement. Par suite de cette déclaration, les hostilités ont cessé, et les troupes ont occupé, le 30, les glacis, sans rencontrer de résistance.

Le même jour, le peuple des faubourgs avait déjà en grande partie déposé les armes. On dit même que la veille, 27 compagnies de la garde nationale avaient déjà déposé leurs armes dans le faubourg de Wieden. On apprend en outre de la ville que la garde nationale a repoussé avec avantage les attaques tentées par les ouvriers contre le *Burg* et que le général Bem a été porté blessé à l'*Hôtel de Londres*.

On ne savait encore rien de positif de l'armée hongroise. Le 30, les troupes impériales ont fait un mouvement dans la direction de Kaiser-Ebersdorf et de Schwechat, et l'on a entendu dans cette direction le bruit d'une canonnade.

On prétend avoir reçu le 31 à Breslau la nouvelle que l'armée hongroise s'était avancée vers Vienne, mais qu'elle avait été battue et repoussée dans le Danube et en partie aurait passé dans les rangs de l'armée autrichienne.

Le conseil communal de Vienne a annoncé dans une proclamation que les ouvriers qui ont fait partie de la garde mobile ou d'un corps armé quelconque continueront, après avoir rendu leurs armes, à recevoir un secours en argent jusqu'à la reprise des travaux.

### NOUVELLES IMPORTANTES DE BERLIN.

LETTRES DE BERLIN DU 31 OCTOBRE.

Après le violent appel aux armes pour secourir les Viennois, qui avait été publié avant-hier par le congrès démocratique, a paru un placard du comité démocratique de la garde bourgeoise de Berlin, qui engage tous ceux qui s'intéressent au sort des Viennois, à se réunir aujourd'hui, à midi, devant l'assemblée nationale, pour présenter à cette chambre une pétition tendant à ce que celle-ci déclare que la cause de Vienne est aussi celle du peuple prussien. A l'heure indiquée, on vit environ 3,000 individus se réunir sur la place Alexandre et de là se rendre en cortége, avec trois drapeaux, vers l'assemblée nationale. Arnold Ruge, Schütt, Bayrhoffer, Karbe, Müller et d'autres démocrates connus se trouvaient parmi le cortége. Ruge et un négociant de Berlin, M. Steinberg, présentèrent la pétition au député d'Ester, qui promit d'en faire la remise au président, et répondit en même temps aux pétitionnaires que la diète s'occuperait de cette adresse dans sa séance du soir.

En attendant, les têtes commencèrent à s'échauffer en dehors de la salle. On réclamait à haute voix le relâchement des démocrates arrêtés dans la journée d'hier, et on menaçait de réunir un nouveau meeting sous les tentes. Cependant, vers 2 heures, le cortége s'éloigna ; mais la place resta couverte de monde, et, malgré une pluie battante, des groupes nombreux se

formèrent devant le palais de l'assemblée où leurs cris pénétrèrent jusque dans la salle des [illegible]mes, [illegible] et les corridors étaient occupés par la garde bourgeoise. La séance du soir commença par une communication du président du conseil annonçant à la diète que le roi a sanctionné la loi sur la chasse, et que celle-ci paraîtra dans le *Bulletin des lois*. La séance dans laquelle la question viennoise est discutée est fort animée. Le peuple, torches allumées, occupe l'entrée de la salle et ne laisse sortir personne. Le correspondant dit que c'est avec la plus grande peine du monde qu'il est parvenu à y entrer.

*Autre lettre.*

Berlin, 31 Octobre. — Depuis ce matin notre ville présente un aspect extraordinaire; on dirait que nous sommes menacés d'un événement. A deux heures, après que la séance de l'Assemblée nationale eut été levée, on vit arriver des masses de peuple se composant d'ouvriers. On leur fit connaître la réponse faite ce matin aux pétitionnaires et on les engagea à se retirer. Les chefs déclarèrent qu'ils reviendraient à la séance du soir pour attendre la résolution de l'assemblée. L'ordre et les délibérations de la Diète n'ont pas été troublés. Le marché dit des Gendarmes est toujours couvert de monde, mais de ce côté le mouvement n'a rien d'inquiétant. On y crie les journaux du jour. Le palais national est garanti contre toute attaque; le commandant de la garde bourgeoise s'y trouve en personne.

Les coins des rues sont couverts de placards: l'appel du comité de la garde bourgeoise, les proclamations des démocrates et une foule d'autres attirent les masses. Mais on s'occupe surtout de la proposition que doit faire ce soir le député Waldeck. On ne pense pas qu'elle soit adoptée, on croit plutôt que l'assemblée se réunira à une autre proposition, beaucoup plus modérée.

10 *heures du soir*. M. Waldeck avait proposé de secourir le plus promptement possible les Viennois et de protéger leur nationalité. On sait que cette proposition va être discutée dans la séance de ce soir. Il est impossible de se faire une idée de l'aspect qu'offre l'extérieur de l'Assemblée nationale. Les députés, un peu en retard, ne peuvent plus entrer, et on ne laisse sortir personne, une foule immense assiége le bâtiment. Un député qui avait obtenu un congé, voulait partir vers 8 heures; mais les ouvriers lui crièrent: *Personne ne sortira, à moins qu'il ne soit porteur d'une carte démocratique!* d'autres crièrent: *Nous les tenons maintenant; s'ils ne votent pas bien nous les étranglerons tous.*

Ces cris, ces torches allumées qui reflètent sur les baïonnettes et les drapeaux rouges, tout cela a quelque chose de sauvage. A neuf heures un quart un grand bruit se fit entendre, et l'on vit apporter un énorme drapeau rouge qu'on planta à l'entrée du palais, d'où l'on avait repoussé les gardes.

La garde bourgeoise essaya alors de tenir libre l'autre issue et de barrer la rue. Mais les masses tinrent bon. On bat la générale dans les rues.

A l'instant on m'apprend que l'assemblée n'a pas adopté la proposition Waldeck (voir plus loin le compte-rendu de l'Assemblée nationale.) Les députés se trouvent encore dans la salle des séances et on dit qu'ils y sont assiégés.

## DÉPECHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Berlin, 1er Novembre, *2 heures de l'après-midi.*

Le ministre de l'intérieur a adressé la dépêche télégraphique suivante au président du gouvernement à Cologne:

« Hier, pendant la séance de l'Assemblée nationale, des trou- » bles ont eu lieu sur le marché dit *Gend'armen-Markt*. La gar- » de bourgeoise a rétabli l'ordre; un seul homme a été grièvement » blessé. »

« Eichmann. »

*Séance du matin du 31 octobre.*

Aujourd'hui l'assemblée nationale avait à s'occuper de deux questions excessivement importantes. Il s'agissait d'abord du vote de l'art. 4 de la constitution, et ensuite de la proposition du député Waldeck sur les événements de Vienne.

Nous avons déjà dit hier qu'une foule d'amendements avaient été proposés à l'art. 4, traitant de l'égalité des citoyens devant la loi. L'assemblée a rejeté d'abord un amendement de M. Riel qui proposait de rédiger le § 2 de la manière suivante:

« Il n'y a dans l'Etat aucune distinction particulière entre la » noblesse et la bourgeoisie et les paysans, ni priviléges de rang. »

Cet amendement n'a réuni que 144 voix, tandis que 208 voix se sont déclarées contre. Un autre amendement a été proposé par M. Walter. Il est ainsi conçu:

« Il n'y a pas de priviléges devant la loi, ni de naissance, ni » de rang ou de position. »

Cet amendement est également rejeté. Un autre amendement proposé par M. Berends est de la teneur suivante:

« La noblesse est supprimée. »

Cet amendement est adopté par 200 voix contre 113. Une autre proposition est adopté qui interdit l'usage des titres de noblesse dans les actes publics. De manière que l'art. 4 de la constitution est ainsi conçu:

« Il n'y a dans l'Etat ni distinction de rang, ni privilége. La » noblesse est abolie. L'usage des titres de noblesse est interdit » dans les actes publics. »

M. Jung fait encore la proposition suivante:

« Il ne sera plus accordé ni ordres, ni titres, qui ne désignent » les fonctions. »

Une longue discussion s'élève à ce sujet. Le ministre de l'intérieur prend la parole pour déclarer que c'est là une prérogative de la couronne qui est ici en question, et il espère que l'assemblée ne voudra pas attaquer les attributions de la couronne.

La clôture des débats est enfin demandée; on procède d'abord au vote sur la première partie de la proposition: si dorénavant il ne sera plus accordé d'ordres: 196 voix ont répondu affirmativement, contre 140 voix. La seconde partie de la proposition a également été résolue affirmativement.

*Séance du soir.*

La séance a été ouverte à cinq heures et demie. Il a été donné communication d'une missive du président du conseil qui annonce à l'assemblée que le roi a sanctionné la loi sur la chasse. On s'occupe ensuite de la proposition faite par 36 membres de la gauche, qui est ainsi conçue:

« Prier le gouvernement d'employer, pour la protection de la » liberté du peuple, menacée en ce moment à Vienne, tous les » moyens et toutes les forces qu'il a à sa disposition. »

En motivant cette proposition, l'orateur dit qu'à Vienne on voit la camarilla, contrairement aux vœux de la représentation nationale, envoyer contre la capitale une armée se composant [illegible] place ennemie. L'Europe civilisée attend de la plus grande nation allemande, celle de la Prusse, qu'elle jette dans la balance le poids de son argent et son épée. Il faut les mettre à la disposition de la diète de Vienne afin qu'elle puisse renverser les plans et déjouer les ruses d'un parti incorrigible.

Deux amendements sont proposés, l'un par 33 membres du centre gauche, ayant en tête M. Rodbertus. Il tend à prier le gouvernement de faire des efforts près du pouvoir central afin que celui-ci prenne sous sa protection la liberté du peuple autrichien, etc.

L'autre amendement est de M. Duncker, il est ainsi conçu:

« Le gouvernement est prié de faire des efforts énergiques » près du pouvoir central afin que les derniers événements de » Vienne ne mettent pas en danger la liberté et la nationalité de » cet Etat. »

La proposition principale, soutenue par M. Waldeck donne lieu à un discussion fort vive. L'assemblée passe au vote a 9 heures. Le palais est cerné par la populace. Personne ne peut ni entrer ni sortir. On entend de la salle battre la générale.

| | |
|---|---|
| Nombre des votants, | 343. |
| Ont voté contre, | 230. |
| Ont voté pour, | 113. |

La proposition est rejetée. On devait passer au vote de l'amendement du député Duncker, mais il est trop tard pour en attendre le résultat.

— Le *Moniteur prussien* du 28 octobre contient le décret suivant du magistrat de la ville de Berlin:

« Le maintien de l'ordre est confié uniquement à la garde bourgoise. Le secours des troupes ne pourrait être accordé que dans des cas extraordinaires et seulement à la réquisition du commandant de la garde bourgeoise. »

## PARLEMENT ALLEMANDE DE FRANCFORT.

Francfort, 31 octobre. — Demain matin, l'archiduc vicaire de l'empire passera en revue toutes les troupes de l'empire cantonnées ici et dans les environs.

— M. de Bruck, membre de l'Assemblée nationale, est parti hier pour se rendre directement à Olmütz auprès de l'empereur.

Dans la 106e séance de l'assemblée nationale de Francfort, M. Hofften a interpellé le ministère sur les affaires du Limbourg. Il désirerait savoir quelles démarches le ministère a faites pour l'exécution des décisions de l'assemblée nationale, et ce qu'il entend faire pour s'opposer à l'exécution des articles de la nouvelle constitution néerlandaise, d'après lesquels la province de Limbourg serait incorporée à la Néerlande.

Cette interpellation sera transmise au ministre des affaires étrangères.

Le paragraphe 6, art. III du premier chapitre du projet de constitution est adopté sans changement.

On passe ensuite au 2e chapitre (qui traite du pouvoir central), art. I, § 7:

« Le pouvoir central est chargé exclusivement, vis-à-vis des pays étrangers, de la représentation internationale de l'Allemagne et des états particuliers. Il nomme les ambassadeurs et les consuls, il dirige les relations diplomatiques, conclut les alliances et les traités de commerce et de navigation et les traités d'extradition. Il ordonne toutes les mesures internationales. »

Ce paragraphe est également adopté.

§ 8. Les gouvernements particuliers de l'Allemagne n'ont pas le droit de recevoir ou d'entretenir des ambassadeurs permanents, à l'exception de leurs représentants auprès du pouvoir central.

Ce paragraphe est adopté jusqu'au mot: « permanents »; le reste est rejeté.

§ 9. La proposition de la minorité: « Les gouvernements particuliers n'ont pas le droit de recevoir ou d'entretenir des ambassadeurs, » est rejetée par 197 voix contre 194.

Une motion de M. Rössler d'Oels, tendante à leur interdire l'entretien de consuls, est également rejetée par 239 voix contre 155.

§ 10. Les gouvernements allemands particuliers sont autorisés à conclure des traités avec d'autres gouvernements allemands.

Leur droit de faire des traités avec des gouvernements non-allemands se borne à des objets de droit privé, de voisinage et de police.

Ce paragraphe est adopté, et l'amendement de la minorité (« de basse police » au lieu de « de police ») rejeté.

§ 11. Tous les traités qu'un gouvernement allemand conclut avec un autre gouvernement allemand ou non allemand, à l'exception de ceux qui concernent le droit privé, doivent être portés à la connaissance du pouvoir central et soumis à son approbation pour autant que l'intérêt de l'empire l'exigera.

Ce paragraphe est également adopté.

La discussion sur les paragraphes suivants est renvoyée à la séance de jeudi, où l'on procédera également à l'élection du président et des deux vice-présidents.

## NOUVELLES D'ITALIE.

La séance du 26, de la chambre des députés de Turin, a été remplie par une discussion qu'a provoquée la lecture du document officiel, annoncé la veille par M. le ministre de l'intérieur.

Avant de commencer cette lecture, M. Pinelli s'est excusé de la double erreur qu'il avait commise, d'abord en reportant au 4 août la date du document qui se trouve être écrit le 1er août 1848; ensuite, en disant que cette dépêche était adressée à l'ambassadeur sarde en France, lorsqu'elle était à l'adresse de l'ambassadeur de Sardaigne à Londres.

Voici cette lettre:

Annexe a la dépêche n° 775 du 1er aout 1848.

*A M. le comte Revel, à Londres.*

Après cinq jours de combat, pendant lesquels nos troupes, harassées de fatigue et manquant de vivres, n'ont pu résister aux forces autrichiennes, qui leur étaient bien supérieures en nombre, l'armée s'est repliée sur l'Oglio. Le roi avait fait proposer un armistice au maréchal Radetzky, mais il y a mis des conditions si dures, qu'elles n'auraient pu être acceptées, ni par S. M., qui n'a pas même voulu les discuter, ni par le pays. En effet, il demandait l'évacuation de Peschiera et de la Rocca d'Anfo, celle des duchés de Modène, Parme et Plaisance, la retraite de l'armée derrière l'Adda et la remise de Pizzighettone. Dans cet état de choses, le gouvernement, appréhendant la démoralisation des populations de la Lombardie et les conséquences qui devaient s'ensuivre, a cru devoir expédier M. le marquis Albert Ricci à Paris, non point pour demander une intervention armée, mais pour savoir quelles seraient les dispositions du gouvernement français dans le cas où les circonstances nous obligeraient de la réclamer. Nous en avons informé en toute sincérité M. Abercromby, qui s'est rendu à l'armée avec l'intention d'intervenir auprès du maréchal Radetzky, dans le but d'obtenir, à des conditions plus acceptables, un armistice qui pourrait être le prélude d'un arrangement et d'une pacification. Elle ne pourrait cependant avoir lieu qu'à des conditions honorables.

Veuillez entretenir dans ce sens lord Palmerston et réclamer avec chaleur ses bons offices comme une nouvelle marque de sa constante bienveillance pour nous, afin qu'il s'intéresse à obtenir qu'un arrangement puisse avoir lieu sur ces bases. Dites-lui que, si les conditions qu'on nous fera n'étaient pas raisonnables et telles que nous pussions les accepter avec honneur, l'armée et le pays tout entier seraient encore prêts à faire les derniers sacrifices pour les obtenir, et que si la fortune venait à tromper leur courage et leur dévouement, nous serions forcés de recourir à l'intervention de la France. Certainement le gouvernement est loin de la désirer. Il n'y aurait, au contraire, recours qu'à la dernière extrémité, mais si l'on voulait nous faire des conditions qui ne fussent pas honorables, il serait obligé à regret et cédant au vœu du pays, de recourir à ce moyen, qui serait devenu une pressante nécessité.

Le député Ratazzi observe que cette lettre émane d'un ministre et non du ministère; qu'elle n'a pas été connue, ni consentie en conseil des ministres; qu'autre chose est de réclamer de bons offices ou de demander une médiation; que l'acceptation de la médiation de la part du ministère actuel prouve évidemment qu'elle ne pouvait avoir été provoquée par l'ancien ministère, puisque M. Revel avait été nommé le 15 août, jour même où les conditions de la médiation avaient été acceptées.

Le ministre Pinelli répond que la [illegible] ministre des affaires étrangères et le ministère importe peu; il observe que les bons offices demandés aux diplomates de France et d'Angleterre pouvaient être le prélude d'une pacification, et presque une initiative de demande de médiation. Quant à dire que le ministère Casati-Gioberti n'a pas voulu accepter la médiation, c'est beaucoup avancer, car il faut pour cela oublier que le ministère Casati s'est dissous le 7 avant que la médiation fût offerte officiellement, et que M. Revel ne l'a acceptée le 9 que d'une manière provisoire, parce que le cabinet n'était pas encore formé.

Le député Ratazzi réplique que le ministère Casati n'a donné sa démission que parce qu'il avait la conviction que la médiation ne pouvait amener une paix acceptable. Il termine en accusant M. Revel d'avoir fait un acte inconstitutionnel en traitant seul de la médiation. La chambre entend encore MM. Revel, Ravina, Cavour et quelques autres députés dont les discours n'apportent aucun éclaircissement nouveau.

Le député Buffa demande que par un ordre du jour motivé la chambre exprime sa désapprobation de la conduite inconstitutionnelle du ministère Revel.

Plusieurs voix du centre: Non! non! l'ordre du jour pur et simple.

Le vote a lieu au scrutin secret. Votants 141, majorité absolue 71; en faveur de l'ordre du jour pur et simple 79, contre 62. L'ordre du jour pur et simple est adopté. La séance est levée.

— S'il faut en croire le *Courrier mercantile*, il y aurait un grand mouvement dans la Valteline. De son côté, la *Concordia* prétend que cette contrée est en pleine insurrection, que le pont sur l'Adda a été rompu, et que depuis plusieurs heures on entend dans la direction d'Argegno le son du tocsin [illegible] et de la fusillade. Le mouvement s'étendrait jusque dans le Tyrol italien.

— Par décret du roi de Sardaigne, en date du 27 octobre, ont été nommés: ministre de la guerre, M. de la Marmora, en remplacement de M. Da Bormida; ministre de l'agriculture et de commerce, M. Torelli, en remplacement de M. Santa-Rosa, qui conserve le portefeuille des travaux publics.

— On lit dans le *Spectateur du Midi*:

« Le marquis Ridolfi, envoyé extraordinaire de la Toscane près des puissances médiatrices, a écrit de Londres qu'il n'y avait plus rien à espérer ni de la France ni de l'Angleterre, et que lord Palmerston aurait déclaré que si l'Autriche est *assez généreuse* pour donner une constitution à ses Etats italiens, on doit s'estimer fort heureux et s'en contenter. D'un autre côté, M. Bastide écrit lettres sur lettres à Turin pour empêcher Charles-Albert de rentrer en campagne, et de compromettre par là le succès des négociations. »

Coire (Suisse), 26 Octobre. — Il se confirme que la révolte a de nouveau éclaté, au moins dans une partie des provinces de Côme et de la Valteline; 400 hommes de cette dernière province ont barricadé les galeries de Verben sur la route de Milan entre Riva et l'Adda. Dans le voisinage de Collico, on en est déjà venu aux mains. Là où la vallée de la Valteline s'étend vers la plaine dans la direction du lac de Côme, on avait construit un nouveau et magnifique pont, que les Italiens occupaient pour empêcher les Autrichiens de s'avancer du côté de Collico. On prétend qu'on a fait sauter ce pont. Les habitants des villages de Dongo et de Gravedone, situés sur les bords du lac, en face de Collico, vont se joindre en masse à ceux de la Valteline. Les habitants de Lecco se sont, à ce qu'on dit, également soulevés. Les employés autrichiens ont quitté la douane du Splügen comme en mars dernier. A Kleven, il règne une grande consternation, on a essayé de faire revenir ceux des habitants qui s'étaient joints aux insurgés. Les habitants de cet endroit, pour la plupart de paisibles négociants, craignent tout autant de s'opposer à ce mouvement que de le favoriser; comme le résultat en est fort incertain, il peut avoir dans l'un et l'autre cas des suites fâcheuses pour eux.

Coire, 27 octobre. — Aujourd'hui, le courrier italien n'est pas arrivé. Aux nouvelles d'hier, il faut ajouter celles qui suivent:

Le détachement de Cleven, qui, sous les ordres d'un jeune négociant, occupe les galeries de Berceja, s'était accru au nombre de 400 hommes. Son commandant a, en date du 23 et du 24 octobre, adressé des proclamations aux habitants de Cleven, de la Valteline et des villages sur le lac de Côme. Il y dit entre autres que le soulèvement actuel a dû nécessairement commencer dans les districts dépourvus de troupes ennemies. Il reçut des avis que Côme, Brianza et les districts de Bergame se sont également soulevés. 700 tirailleurs venant de Puschlaf (pays des Grisons) s'étaient déjà avancés au delà de Tione (je n'ai pas besoin de dire qu'il n'y a pas un mot de vrai à cela). Suivant les mêmes proclamations, il y avait déjà eu plusieurs combats d'avant-postes par suite desquels l'ennemi avait, en abandonnant ses morts et ses blessés, pris la fuite sans oser reparaître, etc., etc. Elles terminent par inviter tous les hommes valides à se joindre à lui et à apporter autant d'armes qu'ils pourront se procurer. Il règne dans ces proclamations un ton moins arrogant que dans celles des journées de mars; elles finissent par les paroles: *Viva l'Italia! viva* [illegible]

La *Gazette de Bâle*, qui avait également fait mention de ce

soulèvement dans la Lombardie, dit dans son dernier numéro du 27 :

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui la confirmation de l'explosion de cette révolte ; au contraire, le bureau des postes de Bâle annonce que la communication postale est de nouveau ouverte avec le canton du Tessin et que par conséquent le courrier d'Italie reprendra, en partant de Bâle, la route par Lucerne et le St. Gothard. Des lettres expédiées de Milan dans la matinée du 24 n'en font aucune mention, et des lettres de Tessin de la même date annoncent même que l'armistice a été prolongé.

Milan 22 octobre. — Indépendamment d'un ordre du jour par lequel l'armée est prévenue de se mettre en garde contre de fausses nouvelles, le feldmaréchal Radetzky a envoyé à l'empereur une adresse de dévouement au nom de l'armée italienne; elle est conçue en ces termes :

Sire,

L'armée d'Italie a appris avec indignation les événements de Vienne. Elle est pénétrée d'une profonde douleur en voyant que des soldats de l'armée autrichienne ont manqué à leur devoir; qu'un brave et vieux général a non seulement été assassiné sous les yeux de ceux qui auraient dû le protéger, mais que même son cadavre a été lâchement mutilé. Des pays et des peuples entiers ont rendu hommage aux éminentes vertus de V. M.; ils se rangent autour de leur empereur qui comme eux chérit l'Autriche et sa liberté. Electrisée pour le bien-être de la monarchie, l'armée d'Italie a victorieusement repoussé les attaques d'un ennemi insolent; elle est prête à combattre de nouveau et à former un rempart invulnérable à la frontière de l'empire. Nulle discorde, nulle haine, nulle division ne règne dans ses rangs. Une seule pensée, celle de l'empereur et de la patrie, anime tous les membres de cette grande famille. Pour aller au combat et à la victoire, ils ne suivent qu'une seule bannière, celle de l'ancienne aigle d'Autriche, qui a déjà été si souvent témoin de tant de triomphes. Nos frères, rivalisant de fidélité et de dévouement pour le meilleur des monarques, imiteront l'exemple de l'armée d'Italie, et l'Autriche et sa liberté sortiront victorieuses de cette lutte. Que V.M. daigne joindre ces sentiments de l'armée d'Italie, que je suis chargé d'exprimer en son nom, comme son vieux chef et camarade, aux marques nombreuses de fidélité et de dévouement données par les peuples de tous les pays de la monarchie.

Signé : Radetzky, feldmaréchal.

— On écrit de Milan, le 23 octobre, au *Journal des Débats* :

« Les semaines et les mois s'écoulent sans apporter aucun changement à la triste situation de notre ville et de notre pays. Les difficultés s'éternisent, s'amoncèlent, et semblent chaque jour devenir plus insolubles. La lecture de nos journaux ne peut vous donner aucune idée exacte de la position de la Lombardie. Il est vrai que les Lombards n'y trouvent pas généralement davantage la vérité sur la situation et les sentiments de la France. Ici, comme chez vous, il existe toujours, même sous le coup des baïonnettes et la menace des canons de Radetzky, un parti du mouvement irréfléchi, exagéré, une faction des impatients qui pousse sourdement à la guerre et prêche la révolte, toujours et partout, dès qu'elle se sent hors de la vue des espions et de la portée des fusils autrichiens. Mais que pourraient faire les pauvres Milanais entièrement désarmés, décimés par une émigration immense, contre 300,000 hommes de troupes autrichiennes, parfaitement disciplinées, aguerries, abondamment pourvues de munitions de toute nature et de l'appareil de guerre le plus formidable ? Ajoutez à cela que l'expérience de la révolte n'a pas été perdue pour le vieux feld-maréchal, et que, depuis sa rentrée victorieuse, il occupe soigneusement toutes les positions stratégiques, en dedans comme au dehors de la ville.

» Les derniers événements de Vienne ont bien rendu l'espérance à la population milanaise ; mais l'état-major autrichien affecte ici une confiance qui n'a rien de fanfaron, et paraît avoir sa source dans les renseignements positifs qui nous manquent sur le plan de la cour impériale pour arriver à la prompte réduction de Vienne. Depuis dix jours à peu près que les premières nouvelles de l'insurrection viennoise sont arrivées ici, Radetzky, loin de paraître découragé, semble plus décidé que jamais à la plus énergique répression de toute tentative de révolte qui viendrait à se manifester de nouveau. A la moindre imprudence du parti libéral et patriote, Milan serait, nous n'en doutons pas, bombardé à outrance, et ne présenterait bientôt plus qu'un monceau de ruines et de cendres. On vous dira que la désertion hongroise a considérablement affaibli les rangs de notre armée d'occupation. Gardez-vous d'accueillir aveuglément de telles rumeurs.

» Les communications, par courriers, entre le cabinet impérial, le prince de Windischgrätz et Radetzky sont on ne peut plus actives. Le petit nombre de personnages importants, soit par leur intelligence, qui reste encore à Milan, sait parfaitement cela, et, se rendant compte du plan de répression générale qui paraît habilement concerté entre Radetzky et Windischgrätz, borne ses efforts à prévenir tout mouvement insurrectionnel qui n'aurait, en ce moment, d'autre résultat que la destruction et la perte de Milan. »

— Le *Constituzionale subalpino* dit que le ministère romain déploie la plus grande activité pour pourvoir les magasins de munitions de guerre ; un million et demi de cartouches ont été consignées aux dépôts.

— L'*Epoca* dit que le roi Charles-Albert a fait l'accueil le plus flatteur au comte Mamiani et qu'il pourrait être appelé à faire partie du ministère piémontais.

— On nous écrit de Livourne sous la date du 23 octobre, à neuf heures du matin :

« Toutes les cloches sont en branle et la joie est sur tous les visages ; le peuple est dans l'ivresse. On vient de publier et d'afficher partout un placard qui commence ainsi :

» VIVE LA CONSTITUANTE ITALIENNE !

» La nouvelle vient de parvenir à l'instant que le ministère est constitué en partie de la manière suivante :

» *Affaires étrangères et président du conseil*, Giuseppe Montanelli ;

» *Intérieur*, François-Dom. Guerrazzi ;

» *Grâce et justice*, Mazzoni ;

» *Instruction publique*, le professeur Zannetti.

» Restent les portefeuilles de la guerre, des finances et des cultes qui seront probablement donnés demain à d'autres excellents citoyens. Le programme du nouveau ministère sera entièrement démocratique. La première condition acceptée par le grand duc est la convocation immédiate d'une

» CONSTITUANTE ITALIENNE ! »

El *Corriere livornese*, après avoir reproduit ces lignes, et les avoir accompagnées de réflexions enthousiastes sur les résultats que doit avoir pour l'indépendance de l'Italie cette convocation d'une Assemblée constituante italienne, dont le grand-duc de Toscane a pris l'initiative, se dit autorisé à faire connaître l'adhésion du gouvernement sicilien à cette grande mesure et sa résolution d'y envoyer des députés dès qu'elle sera légalement convoquée.

## TROUBLES EN SUISSE.

Berne, 28 octobre. — Deux des bataillons employés à la répression de l'insurrection de Fribourg ont déjà été licenciés ; il en restera deux qui occuperont pendant quelque temps les contrées qui ont été le foyer principal de l'insurrection. Le bataillon bernois reste également en activité de service, et a été dirigé dans les districts de Rue et de Romont.

Quant au commissaire fédéral, M. Ochsenbein, il est de retour depuis avant-hier à Berne. Il se loue beaucoup de l'accueil qu'il a reçu. Il a confirmé que le plan des insurgés avait été conçu et organisé sur une vaste échelle, et que c'est par un concours de circonstances heureuses que le mouvement ne s'est pas étendu simultanément à toutes les parties du territoire, sauf le district de Morat.

Le gouvernement de Fribourg a, dans une dépêche du 27, remercié celui de Berne de la promptitude de ses secours et de ses bonnes dispositions. Il l'a fait avec d'autant plus de plaisir que les adversaires du nouvel ordre de choses, pour encourager les populations à recourir à une levée de boucliers, avaient répandu le bruit que l'on garderait à Berne une attitude passive en présence de toute tentative qui aurait pour but de changer le régime intérieur du canton.

Une conférence aura d'ailleurs lieu demain à Fribourg, entre les délégués des cantons qui composent le diocèse de Lausanne, pour s'entendre sur les mesures à prendre en présence des phases nouvelles que vient de créer la complicité directe ou indirecte du chef du diocèse aux plans qui viennent d'être déjoués.

Les commissaires fédéraux dans le canton du Tessin mandent que le maréchal Radetzky a enfin consenti au rétablissement des relations postales ; mais qu'il arrive journellement sur le territoire suisse des déserteurs hongrois annonçant avec certitude qu'il y a deux régiments dont les dispositions sont tellement mauvaises, qu'on a dû les éloigner de Milan.

## NOUVELLES DE DANEMARCK.

Copenhague, 23 Octobre. — Avant-hier, le roi a ouvert la diète de Danemarck par le discours suivant :

Messieurs,

C'est avec une vive joie que je me vois entouré pour la première fois des représentants de mon fidèle peuple danois. L'amour et l'unanimité avec lesquels ce peuple a défendu ma cause et la cause sacrée de la patrie dans les mauvais jours que nous avons traversés depuis mon avénement me sont un sûr garant qu'avec l'aide de Dieu une ère plus heureuse s'ouvrira bientôt pour notre patrie, qui a été si fortement affligée par la guerre et par la désunion. C'est avec une profonde appréciation de ce passé que je m'apprête à discuter avec les élus du peuple la constitution que j'ai promise spontanément, et par laquelle je désire et j'espère fonder l'honneur et la prospérité de l'ancien Danemarck. Mes ministres, pour lesquels je revendique la faculté de siéger dans l'assemblée et le droit d'y prendre la parole, quand vous le jugerez nécessaire, vous présenteront le projet de constitution, et je compte sur votre concours fidèle et actif pour que cette importante affaire soit achevée par la diète actuelle, convoquée à cet effet. *Toutefois, s'il n'en est pas ainsi, mon intention n'est pas de mettre en vigueur la constitution* avant de l'avoir soumise auparavant à une nouvelle diète.

J'implore la bénédiction de Dieu sur vous et sur vos travaux, afin qu'ils tournent à l'honneur, au salut et à la prospérité de notre chère patrie.

Lorsque le roi eut terminé son discours, il fut salué des cris neuf fois répétés de : Vive le roi ! et, après avoir remercié de la manière la plus gracieuse, il quitta la salle, accompagné du grand-maréchal et des autres dignitaires de la cour, du commandant de Copenhague et de tous ses aides-de-camp.

M. le comte Moltke, président du conseil des ministres, tint ensuite un long discours :

Il dit entre autres que chacun connaissait les circonstances au milieu desquelles le ministère actuel avait pris la direction des affaires, que la réponse du roi à la députation des duchés de Schleswig-Holstein renfermait la base de la politique du ministère, qu'à l'insurrection éclatée dans le but de former un état de Schleswig-Holstein et d'incorporer le Schleswig dans la confédération germanique, le ministère avait répondu qu'on garantirait au Holstein, en sa qualité d'état faisant partie de la confédération germanique, sa constitution, son administration spéciales, et une adhésion plus intime aux tendances de l'Allemagne vers une forte unité politique, tandis que le Schleswig resterait uni au Danemarck et qu'on lui conserverait son indépendance provinciale. Quelque inattendue que fût l'insurrection, poursuit le ministre, on en aurait bientôt triomphé si la Prusse et l'Allemagne ne fussent intervenues et n'eussent fait dans le royaume une invasion qui sera jugée par l'histoire. M. le comte Moltke s'étendit ensuite sur la bravoure de l'armée, sur les sympathies que le Danemarck avait rencontrées dans toute l'Europe et sur les dommages que sa flotte avait causés à l'ennemi. L'incertitude d'obtenir, dans la situation actuelle de l'Europe, des secours des état voisins, dit le ministre, et les forces supérieures de l'ennemi, ont déterminé le gouvernement à ne pas repousser les tentatives d'arrangement ; ce n'a pas été la faute du Danemarck si le premier armistice n'a pas été conclu. Quant au second armistice, le Danemarck l'a fidèlement observé. En vertu de ce dernier, l'Allemagne a retiré ses troupes du Schleswig et du Holstein. *Quant à l'exécution des autres stipulations de l'armistice, elle est l'objet de négociations encore pendantes.*

Le ministre, en terminant, a donné de grands éloges aux habitants du Schleswig septentrional pour leur rare fidélité, et a annoncé que les armements se poursuivaient en même temps que les négociations de la paix, que par cette raison il serait demandé à la diète les sommes nécessaires et qu'il lui serait présenté un projet de loi sur l'établissement d'une garde nationale. Il n'y a que des raisons majeures, dit-il, qui aient pu décider le gouvernement à saisir de ces questions la diète actuelle, convoquée uniquement pour discuter la loi fondamentale.

L'assemblée a procédé ensuite à la formation de son bureau ; elle a élu président M. le conseiller-d'Etat Schouw, et vice-président M. le professeur Claussen ; MM. le professeur Westergaard et l'assesseur Ussing ont été élus secrétaires.

Le 25 commencera la discussion de l'adresse.

## NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 1er novembre. — La *Gazette de Londres* annonce que le parlement est prorogé du 2 novembre au 19 décembre prochain.

— La mortalité de la capitale a considérablement augmenté la semaine dernière. Le chiffre des décès s'est élevé à 1,107, 183 de plus que la semaine précédente.

— Les sommes à verser par les actionnaires des compagnies de chemins de fer pendant le mois de novembre, s'élèvent à 1,175,000 liv., 867,000 liv. de moins que dans le mois de novembre de l'année dernière.

— D'après une généalogie de lord Clarendon publiée par le *Globe*, le lord-lieutenant d'Irlande descend en ligne directe, par sa mère, d'Olivier Cromwell, le célèbre protecteur. Françoise Cromwell, la plus jeune fille d'Olivier épousa sir John Russell de Chippenham, et lady Williers, mère de lord Clarendon, était l'arrière-petite-fille d'Elisabeth Russell, sa fille, qui avait épousé sir Thomas Frankland.

— Lundi matin une affreuse catastrophe est arrivée à Glascow. Une raffinerie de sucre s'est écroulée au moment où la plupart des ouvriers de l'établissement étaient occupés à travailler. Vingt d'entr'eux ont été ensevelis sous les décombres, quatorze ont perdu la vie, et les six autres avaient reçu des blessures et des contusions très-graves.

— On célèbre aujourd'hui dans toute l'Angleterre le 50e anniversaire de la fondation de la société des missions protestantes. Cette société, qui comptait à peine dans les premières années de la fondation 500 liv. de revenu annuel, possède aujourd'hui plus de 120,000 liv. elle a des établissements nombreux sur la côte d'Afrique, dans l'Asie mineure, en Egypte, dans les trois présidences de l'Inde à Ceylan, dans la Nouvelle-Zélande, la Guyane britannique, les îles de l'Océanie et jusque dans le nord-ouest de l'Amérique. Elle compte plus de 200 missionnaires anglais, 1300 catéchistes indigènes, 6,000 écoles où plus de 30,000 écoliers reçoivent l'instruction religieuse.

— Hier soir les amis de la paix ont tenu une assemblée générale dans la vaste salle dite Exeter-Hall, pour recevoir la députation du congrès de Bruxelles. La réunion était très nombreuse. Le bureau était occupé par le président et les vice-présidents du congrès de Bruxelles, à l'exception de MM. Francisque Bouvet et Suringar qui n'avaient pu se rendre à la réunion.

Les résolutions adoptées au congrès de Bruxelles ont été approuvées à l'unanimité ; d'autres résolutions dans le même sens ont été également adoptées.

## NOUVELLES DE L'INDE.

On a reçu aujourd'hui à Londres par un courrier extraordinaire des nouvelles de Bombay jusqu'au 3 octobre, elles offrent un grand intérêt, en voici le résumé d'après les journaux de Bombay. Les derniers avis faisaient espérer la prochaine reddition de Moulton. Mais il n'en a pas été ainsi, au contraire les Anglais ont essuyé un échec momentané par suite de la défection d'un chef Sikh. Le quatre septembre l'artillerie de siége que le général Whish attendait étant arrivée, les troupes britanniques se mirent en mesure de commencer l'attaque. Le 5 le général passa en revue toutes ses troupes ; les remparts de la ville répondirent par un feu d'artillerie très bien nourri aux salves tirées à l'occasion de cette solennité militaire. Le 6 les batteries de siége commencèrent à jouer contre les fortifications de Moultan et y occasionnèrent de graves dommages; tout annonçait qu'une brèche serait ouverte le lendemain et que l'on pourrait donner l'assaut; toutes les dispositions étaient prises en conséquence. Le 7 les troupes britanniques attaquèrent un hameau où des retranchements avaient été faits par l'ennemi qui y avait placé un canon avec lequel il pouvait faire beaucoup de mal aux détachements d'attaque. Après un engagement assez vif l'ennemi fut chassé de cette position. Le 8, un autre poste extérieur fut attaqué et enlevé avec le même succès, le lendemain l'ennemi vint occuper une position avantageuse d'où il dirigea contre les troupes anglaises un feu très meurtrier. A la nuit les soldats européens qui étaient à la tranchée furent assaillis par une canonnade terrible. On y répondit mais sans beaucoup d'effet, les Moultanais étant abrités derrière de très bons épaulements. L'officier qui commandait la tranchée se décida à attaquer le village et le jardin d'où l'ennemi faisait plonger son feu sur la colonne anglaise. Mais ses troupes ne purent pas résister à ce feu et battirent en retraite avec de fortes pertes ; le 10e régiment sur 90 hommes engagés en eut 40 hors de combat ; le 10 la canonnade continua; pendant trois heures la mitraille, les boulets, les biscayens tombèrent comme grêle dans les rangs des Anglais et dans les positions occupées par l'ennemi ; le 11 il y eut une trêve tacite des deux côtés. Les Moultanais se disposèrent alors à établir une batterie régulière dans le jardin qu'ils avaient occupé avec tant de succès.

Le 12, le général Whish ordonna une attaque vigoureuse. Les Européens qui avaient si fort souffert dans la journée du 9, combattirent comme des lions. Un corps de 400 hommes qu'ils parvinrent à cerner fut détruit jusqu'au dernier à coups de fusil et de baïonnette. La position fut enlevée mais avec des pertes très sensibles. Un colonel, un major et plusieurs officiers inférieures mordirent la poussière et leurs troupes eurent un grand nombre de morts et de blessés. Le 13, l'ennemi attaqua le camp du major Edwardes, mais sans succès. Le 14, l'armée assiégeante enleva une nouvelle position et l'on se disposait de nouveau à une attaque décisive lorsque l'on s'aperçut que pendant la nuit un chef Sikh, Shere Singh, avait passé à l'ennemi avec son corps composé de 5000 hommes et avait amené 12 pièces de canon et 30 pièces nommées Jumborucks ; en présence de cette défection le général Whish ne pouvait prudemment continuer les opérations. Il leva le siége et les troupes sous ses ordres se retirèrent à Baha-Wulpore, à environ 18 milles de Moultan, laissant à l'ennemi une quantité considérable de munitions et un mois de vivres en biscuits.

Lorsque le général Whish aura reçu les renforts qu'on lui a envoyés de Lahore, du Scinde et de Bombay il se trouvera à la tête d'une armée de 50,000 hommes et pourra avec toute certitude de succès recommencer le siége de Moultan.

Les journaux de Bombay qui donnent ces détails, expriment la crainte que l'échec éprouvé par les armes britanniques n'encourage et ne développe les dispositions à la rebellion qui se manifestent dans tout le Penjab.

## NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

Nous avons des nouvelles de New-York jusqu'au 18 octobre par le *Cambria* arrivé mardi à Liverpool. Elles sont sans intérêt.

Au Mexique il est toujours question de Paredes et de ses mouvements contre le gouvernement d'Herrera. Les derniers avis le représentent à la tête d'un corps de 600 hommes marchant contre Tabasco, que le général Bravo couvrait avec un autre corps d'armée.

## NOUVELLES DE FRANCE.

Paris, 1er Novembre. — Le chef du pouvoir exécutif et le président de l'Assemblée nationale se sont entendus sur les travaux qui doivent occuper l'Assemblée jusqu'à l'époque de la nomi-

nation du président. Après le vote des quinze projets de loi qui sont à l'ordre du jour et le rapport des nombreuses pétitions, les représentants ne se réuniront plus que sur des convocations à domicile.

On croit que ces travaux ne seront terminés que vers la fin de novembre.

— On fait circuler le bruit dans la salle des Pas-Perdus qu'une nouvelle candidature à la présidence de la république vient de surgir. On parle de M. Chargarnier, général en chef de la garde nationale. Cette candidature serait, dit-on, adoptée par la réunion de la rue de Poitiers.

— Hier soir, a eu lieu, aux Batignolles-Monceaux, le banquet dit *Populaire*, présidé par M. Pierre-Leroux, assisté de son *alter ego*, M. Greppo. Il n'y avait pas d'autres représentants. Sur mille convives appelés à ce banquet, six cents élus, appartenant à la commune des Batignoles, avaient répondu à l'appel. Le reste formait les contingents de Paris, de Montmartre, de Clichy et de Monceaux. Le toasts ont été portés comme d'ordinaire, à l'avenir de la France démocratique et sociale, au droit au travail, à Raspail, victime des cachots, martyr de la liberté. M. d'Alton-Shée, ci-devant gentilhomme, ex-pair de France, ex-catholique et ex-chrétien, s'est distingué par le toast suivant :

*A l'extinction des mauvaises coutumes* léguées par la monarchie, à savoir la transmission des noms et de l'hérédité.

— L'*Assemblée nationale* annonce qu'à l'exception de l'ex-reine, dont la santé est chancelante, toute la famille d'Orléans se porte bien.

— On a placardé hier dans Paris des affiches jaunes dans lesquelles ont fait demander par un prétendant un emprunt de 300,000 fr. Ces affiches ont été sur plusieurs points lacérées et arrachées.

— M. Emile Girardin dément la nouvelle de sa candidature en Corse et dans l'Yonne. Il a refusé justement, dit-il, par suite des suppositions que pourrait amener l'appui que M. Louis Bonaparte ne pouvait pas manquer de lui prêter.

— M. le prince Callimaki, actuellement envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Turquie à Londres, est nommé à Paris dans la même qualité. C'est la première fois que la Porte choisit un chrétien pour la représenter en France.

# La Hongrie en 1848.

## Kossuth et Jellachich.

HISTOIRE DES SIX DERNIERS MOIS.

(*Suite. — Voir le Journal de La Haye d'hier*)

II.

De tous les griefs que les divers peuples qui partagent avec les Magyares le sol de la Hongrie mettaient en avant contre ceux-ci, il en était un sans doute plus fondé que tous les autres. Après de longues luttes, les Magyares avaient contraint le gouvernement autrichien à renoncer, dans ses rapports avec la Hongrie, à l'usage de la langue latine et à adopter la langue magyare. L'opinion publique s'était passionnée sur ce point ; il semblait que, cette concession obtenue, tout était gagné et l'unité hongroise constituée ; l'amour-propre national en faisait une question de vie et de mort, un point d'honneur auquel personne ne pouvait se soustraire. J'ai vu des Hongrois élevés à Berlin ou à Vienne, qui n'avaient jamais parlé leur langue, l'entendaient à peine, et se croyaient obligés par cela même à de plus vives démonstrations. Le hongrois remplaça à la diète, dans les harangues au souverain, dans l'administration des affaires, le latin et l'allemand.

Tout n'était pas gagné cependant : les Hongrois avaient conquis le droit d'employer leur langue dans leurs rapports avec l'Autriche ; il restait à l'apprendre aux populations nombreuses, plus nombreuses que les Magyares, si on les prend toutes ensemble, qui savaient bien mal le latin, il est vrai, mais qui ne savaient pas un mot de magyare. Ils commencèrent l'intolérance et la persécution des Magyares, qui trouvaient si dur qu'on les contraignît à parler une autre langue que la leur, ne reculèrent pas devant l'idée d'imposer celle-ci aux autres peuples. On obligea dans les villages, hongrois ou non, l'instituteur à donner ses leçons, le prêtre à faire ses prônes en magyare. A la Diète, on ne toléra point d'autre idiome, ou on accorda des délais illusoires suivis de pénalités sévères : ces mesures rencontrèrent de vives résistances. On comprend quelle perturbation un tel changement amenait dans les habitudes les plus anciennes, les plus intimes ; mais ce fut surtout en Croatie, que les prétentions des Magyares d'être les représentants uniques de la nationalité hongroise et à imposer leur langue, trouvèrent la plus vive contradiction.

Le nom de la Croatie a été rendu célèbre par la bravoure de ses habitants. On se rappelle ces régiments de Croates et de Pandours, ces hussards de la mort, comme on les appelait, qui s'étaient acquis une si terrible réputation dans les guerres du dernier siècle. La Croatie occupe la partie méridionale de la Hongrie, depuis la Drave jusqu'au point où le Danube, près de Belgrade, changeant brusquement son cours, se rejette de nouveau vers l'orient. Son étendue est de neuf cent cinquante mille carrés ; sa population, en comprenant celle des régiments-frontières croates, est d'environ [illegible] mille âmes. Sous le nom de royaume de Slavonie et de Croatie, elle a toujours été régie par des lois particulières. Les conditions de son union avec la Hongrie n'ont jamais attaqué son existence indépendante ; on peut dire qu'elle était, vis-à-vis du gouvernement établi à Pesth, dans la position où la Hongrie était vis-à-vis du gouvernement autrichien (*regnum in regno*), elle avait des états et une Diète séparée siégeant dans la capitale d'Agram. Cette Diète nommait dans son sein trois députés, trois plénipotentiaires, si l'on veut, qui allaient la représenter à la Diète hongroise ; l'un siégeait à la table des magnats, les deux autres dans l'assemblée des états. L'administration du royaume est déléguée par les états, avec l'approbation de l'empereur, à un chef qui prend le nom de *ban de Croatie*, et qui tient, comme tel, la troisième grande charge de la couronne de Hongrie, après le palatin et le juge suprême.

Les Croates sont une famille de la race slave ; à quelque variété près, la langue établit entre toutes ces familles, sorties d'une souche commune, une unité et une solidarité incontestables. En voyant les efforts et les succès des Magyares pour reconstituer leur race particulière et faire prévaloir leur langue, ils s'attachaient d'autant plus à leur nationalité et à leur langue ; de là une irritation et une malveillance réciproques. Ils accusaient les Hongrois d'ambition, de conspiration contre la souveraineté royale ; les Hongrois, à leur tour, accusaient les Croates de rêver, avec quelques savants et quelques professeurs dispersés dans les pays slaves du nord et du midi, un empire gigantesque qui, réunissant sous un seul maître toutes les populations d'origine slave, devait préparer à l'empereur de Russie une domination pareille à celle de Gengiskan. C'est ce que les publicistes allemands ont dénoncé depuis longtemps sous le nom de conspiration du *panslavisme*. Les lecteurs de cette *Revue* n'ont pas oublié les recherches intéressantes qui ont fait connaître en France les noms et les ouvrages de MM. Kollar et Gay, ces grands prédicateurs du panslavisme. Nous n'insisterons donc pas. Ce qu'il faut constater, c'est qu'il existait là, au moment où la révolution du 16 mars éclatait en Hongrie, des difficultés déjà grandes et un foyer d'incendie. Les Croates s'étaient montrés très-résolus ; ils n'avaient point voulu renoncer à l'usage de leur langue ; ils abandonnaient volontiers le latin au profit de leur langue nationale, mais non au profit de la langue magyare. C'était aussi une question d'honneur : tant que la querelle se passa, comme je l'ai dit, entre frères à peu près égaux en droits, la désunion n'arriva point à la rupture. Les Croates ne se décidaient point à se mettre en rebellion ouverte contre les lois promulguées au nom du souverain commun. Dans une question de ce genre, ce n'était pas peu de chose, pour pacifier les esprits, que de savoir que ce souverain était aussi opposé à ces lois que pouvaient l'être les Croates eux-mêmes. C'était vers le gouvernement autrichien que se tournaient les vœux et les espérances de la Croatie ; elle votait avec le parti autrichien, et ne négligeait aucun des priviléges particuliers de sa constitution pour traiter directement avec Vienne, comme partie distincte et séparée de la Hongrie.

Ces dispositions des esprits s'exaltèrent beaucoup après le 16 mars ; on craignit que, de ce rôle quasi-égal des deux pays vis-à-vis de l'Autriche, la Croatie ne passât à l'état de sujette vis-à-vis de la Hongrie. La Hongrie avait déjà réclamé et obtenu de l'ombre de gouvernement qui siégeait alors à Vienne, qu'on lui rendrait l'administration des frontières militaires du royaume, jusque-là placée dans les attributions du conseil aulique. La population belliqueuse qui habite ces provinces appartient en grande partie à la nationalité croate. En passant ainsi sous la main du ministère hongrois, ces réservoirs féconds des armées impériales étaient perdus pour la défense commune de l'empire, et devenaient au contraire menaçants pour la Croatie. Enfin, la diète d'Agram se plaignait qu'on eût bouleversé sans son consentement exprès le mode d'élection de ses députés à l'assemblée de Pesth. Comme royaume séparé, la Croatie avait, dans certain cas, à la diète, un droit de vote particulier ; en augmentant le nombre de ses représentants, on la privait de ce droit, sauvegarde de son indépendance ; en votant toujours par tête, son influence se perdait au milieu des voix plus nombreuses des comitats hongrois et de Transylvanie. On n'avait point voulu accepter ces usurpations ; on avait protesté, et aucun député croate ne parut à l'ouverture de la Diète révolutionnaire de Pesth au commencement de juillet. Le gouvernement hongrois, préoccupé, comme il arrive après les révolutions, d'intérêts de coterie et du désir de mettre ses amis exclusifs au pouvoir, ne fit rien pour apaiser les défiances de la Croatie : il ne lui avait point fait sa part dans cette indépendance qu'il venait de conquérir pour les Magyares ; il ne fit pas plus la part aux individus dans le pouvoir qui lui était échu ; aucun Croate ne fut admis dans le ministère ou dans l'administration supérieure du royaume. C'était certainement une grande faute, et les conséquences de la situation que nous venons d'indiquer se manifestèrent aussitôt.

(*La suite prochainement.*)


# THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

*Samedi 4 Novembre* 1848. — (Représentation n° 63.)

## GUILLAUME TELL,

grand-opéra en trois actes, paroles de MM. de Jouy et Hip. Bis, musique de Rossini.

*On commencera à 7 heures.*

L'administration porte à la connaissance du public, qu'elle vient de s'arranger avec

## M. BARROILHET,

premier baryton des théâtres royaux de Naples et du *Grand-Opéra* de Paris, pour deux représentations seulement, abonnements suspendus.

La première aura lieu Lundi 6 courant et se composera de *Charles VI*, grand-opéra en cinq actes, dans lequel M. BAROILHET remplira le rôle de *Charles VI*, qu'il a créé à Paris.

# ANNONCES.

## ANDRÉ SALMON,

a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'il vient de recevoir les MODES et NOUVEAUTÉS D'HIVER.

Son Magasin est richement assorti de toutes les nouveautés qui viennent de paraître dans les articles de SOIERIES, VELOURS DE SOIE DE LYON, MÉRINOS DE FRANCE, SATIN DE LAINE et ÉGYPTIEN et grande quantité d'autres étoffes pour Robes et Manteaux.

Grand choix d'articles pour la toilette de Messieurs.

*Plein*, 413, à La Haye. (244)

## EN VENTE

Chez LES HÉRITIERS DOORMAN, Libraires, *Lange Poten* à La Haye, T. H. HENDRIKSEN, *Hoogstraat*, à Rotterdam, B.e TARRIDE, *Longue rue de l'Ecuyer*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte* à Anvers :

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,

# LA PRESERVATION PERSONNELLE,

(33e ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVURES.

Prix : 5 Fr., — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale ; toute passion, enfin tous les attributs de la virilité ; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effet produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur es habitudes secrètes des colléges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hypocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc. ; par le docteur Samuel La' Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membre de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collége des pharmaciens de la même ville, etc., etc.

Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de temps prouvent suffisamment en sa faveur.) (187)


# FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

**AMSTERDAM**, JEUDI 2 NOVEMBRE. — Les affaires en fonds hollandais étaient aujourd'hui très animées. De nombreux acheteurs se sont présentés surtout en intégrales.

Les espagnols étaient plus offert. — Les portugais un peu plus voulus. — Les autrichiens étaient plus demandés.

**ROTTERDAM**, JEUDI 2 NOVEMBRE. — Les fonds hollandais étaient un peu plus faibles qu'hier, sans qu'ils aient donné lieu à des affaires de quelque importance.

Les 3 % espagnols n'a pas varié. — Les 2 1/2 % métal. autr. plus offerts et en baisse. — Les mexicains sont egalement plus faibles.

**PARIS**, MARDI 31 OCTOBRE. — Les fonds montrent de la faiblesse, mais les affaires ont été peu considérables et les variations sans importance. L'élection du président de la république, paraît toujours inquiéter la bourse. Il n'a circulé aucune nouvelle digne de remarque. On s'attend à recevoir demain la nouvelle de la prise de Vienne par les troupes impériales.

Au comptant le 5 % a varié entre 68.35 et 68.25, et reste comme hier à 68.30. L'emprunt reste également comme hier à 68.40, après avoir fait 68.30, et le 3 % en baisse de 10 c. à 44. A terme le 5 % ferme à 68.15, le 3 % à 43.90 et l'emprunt à 68.30. Les actions de la banque de France ont fait 1505 et 1500 comme hier.

Chemins de fer. — Il s'est fait également très peu d'affaires sur les chemins. Le Marseille est monté de 3.75 à 158.75 ; et l'Orléans à 603.75 ; le centre à 228.75 et le Strasbourg à 330, de 1.25. Il y a au contraire, baisse de 1.25 sur le Nord à 351.25. Le Rouen, le Hâvre, le Bordeaux, le Tours à Nantes et le Lyon restent comme hier.

Fonds étrangers. — Les 5 % belges (1840 et 1842) restent également sans changement sur hier à 77 1/2 ; le 4 1/2 % a été fait à 72 1/2. L'emprunt romain a baissé de 1/4 à 63 1/2. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

**LONDRES**, MARDI 31 OCTOBRE. — Le marché des fonds publics a été très ferme, mais il s'est traité comparativement peu d'affaires, la liquidation des fonds étrangers et des actions occupant plus particulièrement les spéculateurs.

Les consolidés ont fait à la clôture 85 7/8, 86 au compt. et à terme. Les bons de l'échiquier 45-48 sh. de prime banque 189, 3 % réd. 85 ; 3 1/4 a. c. 85 1/2.

Le fait remarquable du marché des fonds étrangers est la continuation de la hausse sur les fonds mexicains. Cours de clôture : Holl. 2 1/2 % 45 3/4 ; d° 4 % 69 1/2 ; Portug. 4 % 24 ; Brés. 72 ; Mex. 21 5/8. Rien en chemins belges.

MERCREDI 1er NOVEMBRE. — Les nouvelles commerciales d'Amérique n'offrent pas un grand intérêt. Le *Britannia*, venant d'arriver, et l'on ne pouvait encore connaitre l'impression des nouvelles qu'il apportait. Les affaires ont été inactives.

Les avis commerciaux de l'Inde sont satisfaisants. Les affaires augmentent à Calcutta et Bombay. La demande était active à Calcutta pour les manufactures de Manchester.

La banque d'Angleterre et la bourse sont fermées aujourd'hui.

**ANVERS**, JEUDI 2 NOVEMBRE. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges 5 % 78 % P. ; dito 4 1/2 % 73 1/8 % A. ; dito 2 1/2 % a été limitée à 38 7/8 et reste 38 15/16 cours.

Fonds espagnols 5 % 87 % A. ex-div. ; dito 3 % dette intér. 17 3/8 % fait.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 7/8 % A.

**MADRID**, VENDREDI 27 OCTOBRE. — 3 % 18 1/4 P. ; après la bourse 18 1/8, 18 3/16 A. — 5 % 10 1/8 au comptant, après la bourse 9 A. — Dette sans intérêt 3 3/8 P., après la bourse 3 1/4 A. — Coupons 5 P. — Valès non consolidés 6 P. — Billets du trésor de l'emprunt forcé de 100 millions de réaux 68. Titres provisoires, 3 P. — Banque de St-Ferdinand 40 A. — Changes : Paris 5-9 ; Londres, 48-90.

**BOURSE D'AMSTERDAM DU 2 NOVEMBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Dette act... 2½ | 44 1/16 | Dito..........3 | 24½ | Certific. dit...6 | |
| Dito dito......3 | 52 1/16 | D° int. à 6 m.3 | 17½ | Pologne Cert.4 | |
| Dito en liq....3 | | Coup. Ardoin. | 5 7/16, 3/8 | Lots Pol. fl.300 | |
| Dito dito......4 | 69½ | Passive.......... | | Dito dito fl.500 | 120, ¼ |
| Emp des I.-O.4 | 68 5/16 | Deferred........ | | Amér.Phil. B. 6 | |
| S. d'Am.... 3½ | 69 | Dett. diff. à P. | | Dito Act. de B. | |
| Soc. de C... 4½ | | Portug. à L. 3 | 23 7/16 | Autr. Mét. ... 5 | 65½ |
| Lac de Harl. 5 | | Dito dito...... 4 | 24 7/16 | Dito..........2½ | 34⅝ |
| C. de f. du R. 4½ | | D° int. à 1 Conte | | Dito..........4 | |
| Ch. de fer Holl. | 60 | O. russe Hope.5 | 97½ | Brés..........5 | 75½ |
| Dito........4½ | 85½ | Dito dito......5 | 97½ | Dito 1843.....5 | 73½ |
| Belgique.... 4½ | | Certific. dito. 5 | 87½ | N. Mexic.......5 | 19 7/16 |
| D° Rothsch. 2½ | 36⅜, ½ | Dito dito......4 | 77 | Peru...........6 | 18 13/16, 19 |
| Esp. Ard. 851. 5 | 9 | Bilt. Stieglitz. 4 | 76½ | Grenade.......1 | 12½ |
| Dito de 510 l. 5 | 8 13/16 | Cert. à Hamb. 5 | | Venes.........2½ | |
| Dito Pièc. c. 5 | 8⅞ | Insc. au gr.-l. 6 | | | |

**BOURSE DE ROTTERDAM DU 2 NOVEMBRE.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| PAYS-BAS. — Dette activ. 2½ | % 44 5/16 | ESP. — Ard. int. L. 510 5 | 0/0 |
| Dito dito 3 | » | RUSSIE. — Emprunt 5 | » |
| Dito dito 4 | » 68 13/16 | Stieglitz. 4 | » |
| ESP. — Ard. de L. 170. 5 | » | AUTRICHE. — Certi. Mét. 2½ | » 33⅝ |

**BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 p. c. au compt | 44 | Belg. 3 p. 1838 | | CHEMINS DE FER. | |
| » fin cour. | 43 90 | » 2½ 1845 | | Paris St-Germ. | |
| Emprunt 1847 | 68 40 | Société génér. | | Par. Vers. r. dr. | 107 50 |
| » fin cour. | 68 30 | Esp. dette act. | | » » r. g. | 97 50 |
| 5 p. c. au compt | 68 30 | » différée... | | » Orléans.... | 603 75 |
| » fin cour. | 68 15 | » nouv. 3 p. | | » Rouen...... | [illegible] |
| Banq. de Franc | 1500 | » dette int. | | Paris Nord.... | [illegible] 25 |
| Caiss. G. 1000 | | Naples 5 p. c. | | » Strasb.... | [illegible] |
| Belg. 5 p. 1840 | 77½ | Rome Em. 1844 | 63½ | » [illegible] | [illegible] |
| » 5 p. 1842 | 77½ | | | [illegible] | |
| » 4½ 1844 | 72½ | | | » Gr. Montag. | |

**BOURSE DE LONDRES DU 31 OCTOBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Cons. Compt... | 85⅞, 86 | Péruviens...... | 30½, 31½ | Dito différée... | |
| D° en liquidat. | | 3 p. c. port...... | | Dito passive.... | 2⅞, 3 |
| Belges.......... | 72½, 73½ | 4 p. c. d° 1834. | 22, 24 | Mexique......... | 21⅛, 21⅝ |
| Hollande 4 p. c. | 69½, ¾ | Brésiliens...... | 72, 74 | Russie.......... | |
| Dito 2½ p. c. | 45½, ¾ | Detteact. esp. 5 | 11½, ¾ | Colombie ....... | 1⅞, 2⅛ |
| | | Dito. 3 p. c...... | 22⅞, 23½ | Danois ......... | |

**BOURSE D'ANVERS DU 2 NOVEMBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| BELG. C. de la bq. B. . . 2½ | | AUTR. Métal. 5 | | Dette diff. 1831 | |
| | | Dito 2½ . . . . | | Dito pass. 1834 | |
| Cert. de la soc. g. B. . . 2½ | 38⅞ A | L./250 F. 1839 | 520 P | RUSSIE. Emp. à Ams. H. C° 5 | |
| Emprunt. . 3 | 52 | Dito de ƒ500. | | Dito d° nouv. 5 | |
| Dito. . . . . 4 | | POL. L. de ƒ300 | | PRUSSE. Dito l. à Berl. 1832 | |
| Dito. . . . 4½ | 73½ | Dito de ƒ500. | | NAP. Cert. Falc 5 | |
| Dito de 1840. 5 | 77⅞, 78 P | BADE. Lots de ƒ50 1840. | | ETAT ROMAIN. 5 | |
| Dito 1842. . 5 | | Dito 1845. . . | | | |
| HOLL. D° act. 2½ | | ESP. Ep. 1834 5 | 9 P | | |

**BOURSE DE BERLIN DU 1er NOVEMBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Obligat. 3 1/2 | 74, ½ A | Ch. Aix à Maest | | Hollande 2 1/2 | |
| Russ. (Roths.) | 100½, ⅝ P | Obl de la S. C. M. | 92 P | Lots de Pol. 500 | [illegible] 67½ |
| Dito Stiegl. 4 | 82½ A | Banque de Prus | 86½ P | Dito | [illegible] P |
| Ch. de fer rhén. | | | | | |

**BOURSE DE FRANCFORT DU 1er NOVEMBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Métaliques . . 5 | 67, 67½ | Métalliq. 2 1/2 | 35 à 35½ | Emp 1839 fl 250 | 78, 79 |
| » . . 4 | 54½, ⅝ P | Banque...... | 1112 1120 | Hollande. 2 1/2 | 44½ à 45 |
| » . . 3 | | Emp 1834 fl 500 | 114, 115 | Espagn. d. int. | 17½ à ⅝ |

**CHANGES D'AMSTERDAM DU 2 NOVEMBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Paris 2/m ...... | 56½ A | Naples 2/m..... | 76 A | Londres court. | 11.97½ A |
| court.... | 56⅝ P | Vienne 6/S..... | 31½ A | 2/m... | 11.90 A |
| Madrid 3/m.... | 230 A | Francfort 6/S.. | 98½ A | Hamb. court... | 34 11/16 A |
| Lisbonne 3/m. | 40½ A | S-Pétersb. 2/m. | 182 A | 2/m... | 34½ A |
| Gênes 2/m..... | 45 A | | | | |

**CHANGES D'ANVERS DU 2 NOVEMBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Amsterdam ct. | ⅛ % av. P | 2/m. . . . . | | Francfort ct. | 210⅝ |
| 2/m. . . . . | | Londres court. | 25,55, 60 (P | 2/m. | |
| Rotterdam ct.. | | 2/m. . . . . | | Escompte. . . | 4 % A |
| 2/m. . . . . | | Hambourg ct. | 186⅝ P | | |
| Paris court . . | ⅛, ¼ % av. | 2/m. . . . . | | | |

**CHANGES DE FRANCFORT DU 1er NOVEMBRE.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Amsterd. court | 101 A | Hamb. court... | 88⅝ P | Paris court..... | 94⅞ A |
| 2/m... | 100⅜ A | 2/m... | 88⅝ A | 3/m... | |
| Berlin court... | 105 A | Londres court. | 121 A | Vienne court.. | 107⅝ |
| 3/m... | | 2/m... | 120½ A | 3/m... | |

# PAR TÉLÉGRAPHE.

**BOURSE D'AMSTERDAM, VENDREDI 3 NOVEMBRE.**

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| PAYS-BAS. — | Dette active. . . . . . . . . . | 2½ | 0/0 | 44 7/8 |
| | Dito dito . . . . . . . . . . | 3 | » | 53 1/8 |
| | Dito dito . . . . . . . . . . | 4 | » | 69 3/4 |
| ESPAGNE. — | Ardoins de L. 510. . . . . . . | 5 | » | 8 13/16 |
| | Dito intér. L. 510 . . . . . . | 3 | » | 17 3/16 |
| RUSSIE. — | Emprunt Hope 1798 & 1816. . | 5 | » | 97 3/4 |
| AUTRICHE. — | Obligat. Métalliques. . . . . | 2½ | » | 35 |

LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, N° 75.